

Délibération 19-13

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 23 septembre 2013

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame COULOIGNER, principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 16 septembre 2013, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 22 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
Ce.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet
<http://www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr/>

Objet de la délibération : Adoption des tarifs de restauration pour 2014

Exposé de la délibération : Les tarifs augmentent de 2% pour le tarif DP 4 jours et le tarif 1 commensaux, de 1,4% pour le repas occasionnel élève et de 1,3% pour le tarif 2 commensaux.

Les tarifs 2014 s'établissent comme suit :

Pour les élèves :

*Demi-pension, forfait 4 jours, prix du repas : **2,75 €** ;

En 2014, 141 jours de fonctionnement sont prévus, le forfait annuel est donc de **387,75 €**.

*Prix du repas occasionnel pour un élève externe : **3,70 €**

Pour les commensaux :

*Tarif 1 (indice brut inférieur à 479) : **2,75 €**

*Tarif 2 (indice brut supérieur ou égal à 479) : **3,90 €**

Résultat du vote :

Nombre de votants : 16

Pour : 16

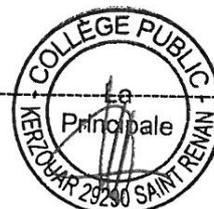
Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
M.F. COULOIGNER, Principale

Enregistrement par l'autorité de contrôle



COLLEGE KERZOUAR
SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT (R2)

Année 2014

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014

I - TARIFICATION DEMI-PENSION "ELEVE" *

Intitulé	Tarif 2013	Tarif 2014	% d'augmentation
DP 4 jours -Forfait	2,70 €	2,75 €	2,00%
Nbre jours de fonctionnement	140	141	
Forfait annuel	378,00 €	387,75 €	
Repas occasionnel	3,65 €	3,70 €	1,40%

* Orientations 2014 -Délib. Conseil Général 20/06/2013

Tarif de référence : 2,97 €

II - TARIFICATION "COMMENSAUX"

Intitulé	Tarif 2013	Tarif 2014	% d'augmentation
Tarif 1 - indice brut < 479	2,70 €	2,75 €	2,00%
Tarif 2 - indice brut > = 479	3,85 €	3,90 €	1,30%

III - PARTICIPATION DES FAMILLES ET COMMENSAUX AUX FRAIS GENERAUX

	2013	2014	% d'augmentation
Familles			
Demi-pension	17%	18%	5,9%
Commensaux	20%	21%	5,0%

Le fonctionnement du service de restauration fait l'objet de l'annexe II du règlement intérieur du collège. Il indique notamment les conditions de remise d'ordre. La remise d'ordre est accordée :

* sur demande des familles pour une absence pour maladie de plus de 4 jours consécutifs de cantine, justifiée par un certificat médical ;

* en cas de départ définitif ;

* en cas de stage, de sortie à la journée, de voyage scolaire, de grève du service de restauration.

Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué.

C. A. du 23/09/2013